

## D-2020-161

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	71
Votants	74

## Conseil Communautaire du 12 novembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AA85 ET AA 92 À LA COMMUNE DE FAUILLET POUR LA CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL

### Étaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - Marie-Chantal TRINQUE (suppléante de Gilbert DUFOURG)

### Absents ou excusés

Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Louis BRESOLIN - Dominique CAPRAIS - Pierre FEYRIT - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU

### Pouvoirs de

Louis BRESOLIN A Dante RINAUDO - Dominique CAPRAIS A Gilles LAGAÛZÈRE - Dominique MARTIN A Maud CARUHEL

### Secrétaire de séance

Christian PEZZUTTI

# ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AA85 ET AA 92 À LA COMMUNE DE FAUILLET POUR LA CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL

Rapporteur : Jean Luc ARMAND

## Objet de la délibération

Acquisition à l'euro symbolique de l'emprise foncière du multi-accueil

## Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2019A04 du 14 février 2019 portant construction d'un multi-accueil de 24 places sur la commune de Fauillet,

Vu la délibération D2019D01 du 4 juillet 2019 portant sur la validation de l'avant-projet sommaire en vue de la construction d'un multi-accueil de 24 places sur la commune de Fauillet,

Vu la délibération D2019E18ter du 17 septembre 2019 portant sur la validation de l'avant-projet définitif en vue de la construction d'un multi-accueil de 24 places sur la commune de Fauillet,

## Exposé des motifs

Les locaux actuels de la crèche située sur la commune de Fauillet n'étant plus adaptés, le conseil communautaire avait validé en 2019 la construction d'un nouveau multi-accueil à proximité.

Les terrains identifiés pour accueillir ce multi-accueil sont la propriété de la commune. L'emprise foncière du projet (bâtiment, talus, accès, parking...) se situe en partie sur les parcelles AA85 (230 m2) et AA92 (1 090 m2). Cela représente donc une emprise totale de 1 320 m2.

Une demande avait été adressée à la commune de Fauillet, afin que celle-ci cède l'emprise de ces terrains nus à Val de Garonne Agglomération à l'euro symbolique, au vu de l'intérêt général rattaché à ce projet communautaire.

Il convient maintenant que le conseil communautaire acte sa volonté d'acquisition de l'emprise foncière à l'euro symbolique.

## Le Conseil Communautaire,

**Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie des parcelles AA85 et AA92 tel que présenté sur le plan annexé, pour une surface totale d'environ 1 320 m2

**Précise** que la superficie exacte acquise auprès de la commune de Fauillet sera déterminée par un géomètre

**Précise** que l'ensemble des frais d'actes et de division liés à cette acquisition seront intégralement assumés par Val de Garonne Agglomération

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>74</b>	
<b>Pour</b>	<b>74</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 19 novembre 2020

Fait à Marmande le 12 novembre 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération